

le Tambour du village



N° 74

Septembre 2011

Bulletin municipal
Vaux en Amiénois et Frémont



Jean FAUQUEMBERGUE

Sommaire

N° 74 septembre 2011

	pages
Editorial	3
Coin du maire	4
Infos diverses	5
Conseil municipal	6-7-8
Cimetière	9
SISCO	10
Méharis	11
CAUE	12-13-14
Ecole : inauguration	15
Espaces verts	16
Englos	17
Fête de la musique	18-19
Activités	20
Val'heureux	21-22
Arrêt sur images	23
Comité des fêtes	24-25-26-27
Club de gymnastique	28
Frémont	29
Ecole	30-31

Editorial

Le mot du Maire



« Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage »

Cette fable de La Fontaine illustre bien les difficultés que nous rencontrons à la Commune pour les délais des travaux qui parfois nous semblent longs à démarrer.

Il en est ainsi pour l'effacement du réseau électrique rue du Bout de Magnier et Frémont, car les travaux ont pris du retard.

nous pouvons néanmoins être rassurés puisque le commencement est prévu dans un avenir proche, à mon avis dans le courant du mois de Septembre.

La rentrée scolaire est le lundi 5 Septembre et conformément à ce qui était prévu, il y aura bien une ouverture de classe à VAUX EN AMIENOIS et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Tous les moyens mis en œuvre ont porté leurs fruits et je tiens à renouveler nos sincères félicitations à l'équipe d'enseignants pour son investissement et à remercier les parents d'élèves qui ont choisi d'inscrire leur enfant dans le SISCO VAUX-SAINT VAST.

La rénovation réussie de notre école, les travaux effectués régulièrement à SAINT VAST marque l'intérêt de nos deux communes pour l'enseignement et le devenir de nos enfants.

A l'occasion, je tiens à remercier la présence lors de l'inauguration de l'école le samedi 11 Juin : Mr Michel DELPUECH Préfet de la Région Picardie, Préfet de la Somme, Mr Christian MANABLE Président du Conseil Général de la Somme, Mr Alain GEST Député de la Somme, Mr LEGRAND Inspecteur d'Académie

Le Tambour, Bulletin d'informations municipales

Directeur de la publication : **Daniel LELEU**

Rédacteur en chef : **Alain CAUSSIN**

Membres du comité de rédaction : *les membres du Conseil municipal ainsi que Jocelyn NOURTIER et Joëlle CHADAL*

eMail : tambour@vaux-en-amiennois.net

accompagné de Mr NICOLAS Inspecteur du secteur, Mr Marc VIGNOLLE Maire de SAINT VAST et Président du SISCO, les Maires de la communauté de Communes Bocage-Hallue et leur Président Mr Claude DEFLESSELLE, sans oublier bien sûr les administrés présents ce jour là.

Une pensée particulière va à l'ensemble des membres du Conseil Municipal qui se sont investis sérieusement afin que ce projet puisse être réalisé.

D'autre part, plusieurs membres du Conseil Municipal se sont rendus le samedi 4 Juin 2011 à ENGLOS, petit village de 600 habitants à la périphérie de LILLE pour une visite guidée par le Maire et le 1^{er} Adjoint du village. Visite, ô combien enrichissante, à tous les niveaux puisqu'ENGLOS a été nommé le plus beau village du Nord de la France, au niveau infrastructure et aménagement paysager.

Il faut du temps, environ une vingtaine d'années pour arriver à un résultat concluant et significatif, mais notre ambition est d'y parvenir en étant structuré et surtout sans griller les étapes, aussi l'aide du CAUE de la Somme peut nous être d'une grande utilité.

Enfin, nous tenons à féliciter tous les lauréats aux examens de fin d'année (Brevet des collèges, BAC, BTS, etc) et demandons aux étudiants concernés de se mettre en rapport avec Gladys, notre Secrétaire, afin de publier nominativement tous les noms des nouveaux diplômés

Bonne rentrée à tous.

Cordialement le Maire
Daniel LELEU

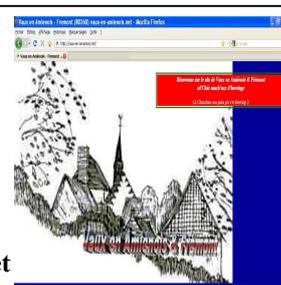
Site internet

www.vaux-en-amiennois.net

Ce site est fait pour vous, aidez nous à le faire vivre et découvrir.

Jocelyn NOURTIER

webmaster@vaux-en-amiennois.net



Prochaine parution du Tambour

N° 75.

Merci de nous faire parvenir vos articles au format TXT ou DOC. (sur support numérique, clé USB par exemple)

Les photos associées devront être dans des fichiers distincts au format JPG ou BMP (nous nous chargerons de la mise en page).

Merci de votre collaboration.





Informations Municipales RAPPEL

La *décharge municipale* est ouverte le premier samedi du mois de 10 H à 12 H sous la responsabilité de Mr Roland SUEUR afin de pouvoir déposer vos branchages.

Location Salle des Fêtes uniquement aux habitants du village (85 €).



Adresses mail Mairie

mairie.vaux-en-amiénois@laposte.net
ou

mairie@vaux-en-amiénois.net

Téléphone

03 22 51 99 19

Infos ...

Suite aux nombreuses dégradations commises dans la cabine téléphonique située près de l'abribus, je vous informe que le téléphone public sera dorénavant installé sous peu, sous le préau de la cour de la Mairie, accessible 24 heures sur 24.

Le Conseil Municipal a pris la décision de supprimer les arbres bordant la rue du Flagard car ils sont devenus trop volumineux et les branches touchent les propriétés voisines.

Ces arbres vont être remplacés par des tilleuls en espalier.

Merci de votre compréhension.



Infos diverses



CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE (CCAS) RAPPEL

Nous vous rappelons qu'au sein du Conseil Municipal existe une commission qui a pour vocation différents axes :

- Des actions envers les personnes en difficulté.
- De l'aide à l'établissement des différentes demandes de dossier.
- Des actions en faveur des personnes âgées ou malades.
- Des actions en faveur des jeunes.

Il est possible d'exposer vos demandes lors de la permanence de la Mairie qui seront étudiées ensuite par la commission CCAS.

PETIT RAPPEL SUR LES AIDES A DESTINATION DES PERSONNES AGEES :

- Télé alarme
- Portage des repas à domicile
- Service petits dépannages
- Soins infirmiers

N'hésitez pas à contacter la Com de Com Bocage-Hallue, le service de maintien à domicile au 03 22 93 09 52 ou bocage-hallue@wanadoo.fr

CONSTRUIRE, RENOVER QUELLES SONT LES DEMARCHES

Vous souhaitez faire construire ou plus simplement réaliser des aménagements sur votre maison ou un bâtiment existant, implanter un abri de jardin sur votre terrain ou encore démolir un atelier, toutes ces démarches doivent tenir compte des règles d'urbanisme en vigueur.

AVANT TOUT COMMENCEMENT DE TRAVAUX, N'HESITEZ PAS, PRENEZ CONTACT AVEC LA MAIRIE OU SE SITUE VOTRE PROJET

LE PERMIS DE CONSTRUIRE

- perçement ou agrandissement d'ouverture sur mur extérieur
- construction, extension, véranda supérieurs à 20m²
- piscine dont la couverture a une hauteur supérieure à 1,8 m

LA DECLARATION PREALABLE

- travaux de couverture
- mur supérieur à 2 m²
- travaux de ravalement
- clôture
- piscine entre 10 m² et 100 m²
- fermeture supérieure à 10 m² au sol
- modification d'aspect extérieur (fenêtre de toit, vélux, panneaux solaires)

Le certificat d'urbanisme indique les règles applicables au terrain ; il est délivré par la Mairie.

Le délai d'instruction est de deux mois et est valable pendant 18 mois.
Ce n'est pas une autorisation, il ne remplace pas le permis de construire.

Le Maire



Réunions du Conseil municipal

Séance du 1er avril 2011

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, le premier avril deux mille onze à vingt heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Daniel LELEU, maire.

Présents : Mesdames ACUNA, CHANEL

Messieurs BOIDIN, CAUSSIN, PREVOT, TARRATTE, DENDELEUX, POUSSART, WERMERT

Absente excusée : Madame PATTE donne pouvoir à Monsieur PREVOT

En début de séance Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur OFFROY, responsable technique au SIER, qui nous informe que les plans du réseau d'enfouissement de la rue du Bout de Magnier sont validés et que les travaux devraient débuter en juin et durer environ 3 à 4 semaines, il précise que les plans concernant Frémont ne sont pas encore revenus du bureau des validations techniques, en l'occurrence les travaux d'enfouissement pour Frémont prendront du retard ils devraient débuter en septembre pour se terminer en octobre, le conseil municipal après avoir entendu toutes ces explications, décide d'arrêter son choix sur les lampadaires, les conseillers souhaitent rester sur le même style de lampadaires de la rue du Flagard et précisent que la hauteur d'éclairage sera de six mètres et la hauteur de mat de huit mètres (à voir).

1) Compte administratif 2010 :

Le conseil municipal procède à l'examen du compte administratif 2010 et arrête les résultats comme suit :

C.C.A.S.: Résultat de fonctionnement : 1 749, 50 euros

Résultat d'investissement : 0, 00 euros

Commune : Résultat de fonctionnement : 343 486, 24 euros

Résultat d'investissement : -153 827, 74 euros

et reste à réaliser 2010 : -42 905, 58 euros

Le conseil municipal affecte la somme de 196 733, 32 euros à la section d'investissement au compte 1068 et décide de reporter le solde de fonctionnement soit 146 752, 92 euros.

Approbation du compte de gestion dressé par le receveur municipal, après avoir entendu lecture du compte administratif dressé par l'ordonnateur et avoir constaté la concordance entre la comptabilité du receveur et celle de l'ordonnateur, le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2010.

2) Budget Primitif 2011 :

Le conseil municipal procède au vote du budget du C.C.A.S.

* Section de fonctionnement

dépenses et recettes : 1 749 euros

* Section d'investissement

dépenses et recettes : 0 euros

Le conseil municipal sur proposition du maire procède au vote du budget communal 2011 qui s'établit ainsi :

* Section de fonctionnement

dépenses et recettes : 384 434 euros

* Section d'investissement

dépenses et recettes : 708 734 euros

et décide de ne pas modifier les trois taxes qui se présentent comme suit :

Année 2010 Année 2011



Année 2010 Année 2011

Taxe habitation	14,78 %	14,78 %
Taxe foncière bâti	26,61 %	26,61 %
Taxe foncière non bâti	47,00 %	47,00%

3) Demande de participation pour un voyage scolaire :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu deux demandes d'aide pour un voyage scolaire, le conseil municipal après avoir entendu ces deux demandes d'aide décide de ne pas donner d'avis et oriente ces demandes vers le bureau du C.C.A.S.

4) Vente du terrain communal à Monsieur CARON :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du notaire Maître CARPENTIER à Nesle qui nous indique qu'il n'y a pas lieu de faire procéder au bornage de la parcelle communale cadastrée AB 38.

Monsieur le Maire propose de vendre cette parcelle communale d'une superficie de 68 m² à 10 euros le m² soit 680 euros.

Le conseil municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire délibère à l'unanimité à la vente de cette parcelle pour un montant de 680 euros, les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

5) Contrat de télésurveillance pour l'école et l'atelier de la commune :

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de contrat concernant la vidéo surveillance pour l'école et le bâtiment communal, étant donné la valeur de l'outillage et du matériel à l'intérieur de ces locaux, il serait envisageable de pouvoir protéger tout ceci par un système de surveillance,

il est précisé que le kit alarme coûte 798 euros H.T. et que l'abonnement mensuel est de 36 euros H.T.

Le conseil municipal après avoir entendu les explications et les raisons de ce système de vidéosurveillance et après avoir délibéré, les conseillers décident par huit voix Pour, une voix Contre et une Abstention, d'adhérer à ce contrat de vidéosurveillance, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour passer commande.

6) Démontage du pré-fabriqu à Frémont :

Monsieur le Maire donne lecture des différents devis concernant le démontage du pré-fabriqu à Frémont soit :

VIDAM :	17 096 euros H.T.
Démolition Picarde :	9 430 euros H.T.
Vilbert :	7 500 euros H.T.
Mathieu et Cie :	13 050 euros H.T.

Le conseil municipal après avoir entendu lecture de ces différents devis, précise que ce pré-fabriqu est amianté, Monsieur le Maire précise bien entendu que des Sociétés ont été contactées afin qu'elles établissent un diagnostic, les conseillers décident donc d'attendre ce diagnostic et de l'adresser à chaque société, sur le principe l'ensemble des conseillers souhaite la démolition de ce pré-fabriqu.



7) Raccord de plâtre sur le plafond de l'église :

Monsieur le Maire informe les conseillers que les services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ne se déplaceront pas pour étudier les divers travaux à réaliser dans notre église car celle-ci n'est pas classée, par contre après avoir contacté les services du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) un architecte va se déplacer pour nous faire un descriptif des travaux à exécuter.

La Société Poirel va faire un devis électricité + chauffage, le conseil municipal donne pouvoir au maire pour l'exécutif des travaux d'électricité, et concernant le devis de la Société Mille pour le raccord de plâtre au plafond de l'église, le devis est en attente du descriptif du CAUE.

8) Travaux de peinture par l'I.M.E de Dury :

Monsieur le Maire informe les conseillers de la mise en peinture de la façade de l'école communale par des stagiaires de l'I.M.E. (Institut Médico-Educatif) avec Jean-François notre employé communal, ces travaux sont gratuits pour la commune à charge pour celle-ci de leur offrir un repas le midi, l'I.M.E se propose pour nous fabriquer une barrière pour fermer l'entrée au bâtiment communal, toujours gratuitement à charge bien entendu pour la commune l'achat des matériaux. Il est décidé par principe de faire un don à l'I.M.E. à hauteur de 500 euros environ.

9) Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe les conseillers d'une proposition de Cédric Delporte, habitant du village, à savoir la création du blason communal sur pierre, le conseil municipal après avoir entendu les explications concernant cette proposition, donne un avis favorable et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour l'achat de cette pierre à sculpter.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'inauguration de l'école aura lieu le 11 juin 2011 et la fête des écoles le 17 juin 2011

- Monsieur le Maire précise aux conseillers présents que l'expert d'assurance est passé le 31 mars 2011 suite aux dégâts des eaux dans le logement communal, Monsieur GODBERT Jérôme s'engage à réparer ses gouttières, il est également indiqué qu'un tas de terre est contre le mur du logement communal, et appartenant à Monsieur et Madame GODBERT Jérôme, il est précisé que Monsieur GODBERT Jérôme ne retirera pas ce tas de terre, car il ne le gêne pas, si cela apporte de l'humidité au logement communal, Monsieur GODBERT fait savoir que la commune peut le faire enlever à sa charge si celui -ci le gêne.

Le conseil municipal décide de faire passer son expert d'assurance dès réception du rapport d'expertise.

Il est rapporté par la même occasion, la dangerosité de leurs chiens, en effet quand les enfants prennent le chemin pour accéder à l'école, leurs chiens aboient derrière un grillage qui à vue d'oeil n'a pas l'air très solide, que fera t'on le jour ou les chiens se trouveront face aux enfants.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Loïc LAVILLETTE concernant les déplacements aux rencontres sportives du Club de Football, le conseil municipal après avoir entendu lecture de ce courrier, décide d'octroyer une subvention de 50 euros, qui sera versée à l'ES3VB.

- Concernant la plantation des arbres, il est conseillé de retenir la Société pour les travaux qui seront exécutés en Octobre 2011, il est également nécessaire de prévenir les habitants de ces travaux de plantations et d'abattages sur la rue du Flagard.

Un petit mot du cimetière

Un état des lieux

Un état des lieux et un recensement complet du cimetière furent effectués, il était temps, à l'initiative d'Hervé Prévot, et les bonnes volontés de Sébastien Tarrate, d'Alain Caussin, maître d'œuvre du plan informatique, ainsi que moi-même. Le cimetière fut mesuré place par place, répertorié et reporté sur un cahier. Après quelques recherches, et quelques heures passées, nous sommes arrivés à un résultat satisfaisant. Un grand merci à Marcel Domon pour sa mémoire qui nous a permis de retrouver des inscriptions sur certaines sépultures qui étaient effacées. Ce recensement fit suite au règlement intérieur du cimetière, nouveau lui aussi, d'où l'obligation de construire le caveau dans l'année de l'achat de la place, (la dalle elle reste facultative) pour nous éviter toute erreur ou malentendu comme par exemple, vendre deux fois le même emplacement, comme cela fut parfois le cas les années précédentes. Le plan et le règlement intérieur pourront bientôt être consultés en mairie aux heures de permanence, ainsi qu'à l'entrée du cimetière.

Petit rappel :

Si un caveau n'a pas été construit au bout d'un an sur la place achetée, la commune pourra se donner le droit de revendre la place à une autre personne.

Michel Poussart.



Etude statistique sur l'usage de l'information dans la vie quotidienne.

Quelques ménages de notre commune seront sollicités par un enquêteur de l'INSEE qui prendra contact auparavant. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

L'objectif est de recueillir des données précises sur l'utilisation de l'information dans la vie quotidienne.

Le SISCO

C'est avec un grand plaisir que le SISCO de Vaux en Amiénois, Saint Vast en Chaussée et la commune de Vaux en Amiénois accueillent aujourd'hui à l'occasion de l'inauguration de la rénovation de l'école, Monsieur Delpuech, Préfet de la Région Picardie et Préfet de la Somme, Monsieur Christian Manable, Conseiller général du canton de Villers Bocage et Président du Conseil Général de la Somme, Monsieur Legrand, Inspecteur d'Académie, Monsieur Vignolle, Maire de Saint Vast en Chaussée et Président du SISCO.

D'un coût total de 121 000 euros hors taxes, nous avons obtenu 34 241 euros de subvention de l'Etat et la même somme du Conseil Général au titre du CIDT (Contrat d'Investissement Département Territoire).

Nous tenons à remercier ces instances qui nous ont permis de réaliser ces travaux qui étaient nécessaires et permettent ainsi qu'aux enseignants dont nous saluons la compétence de travailler dans des conditions optimales.

D'autre part, nos deux communes se sont montrées très réactives quand l'Inspection d'Académie a proposé une subvention de 80% pour équiper nos classes d'ordinateurs et de tableaux numériques qui font que notre école est à la pointe de progrès.

Le Conseil Municipal qui a voté à l'unanimité ce projet se joint à moi pour remercier le cabinet d'architecte François seigneur qui a réalisé en un temps record la rénovation qui a nécessité l'intervention de six corps de métiers différents.

Nous sommes tous ici convaincus que l'avenir d'une nation passe par un enseignement de qualité. C'est la raison pour laquelle notre intention est de donner tous les moyens nécessaires à nos enfants pour qu'ils puissent s'épanouir et réussir dans la vie.

Nos efforts ont été récompensés puisque l'ouverture d'une nouvelle classe est confirmée à la rentrée prochaine.

D'autre part, la commune de Saint Vast en Chaussée révisé son plan local d'urbanisme et la commune de Vaux en Amiénois est en voie de terminer le sien. C'est pourquoi nous voyons l'avenir avec optimisme puisqu'a priori l'arrivée de nouveaux habitants devrait permettre de pérenniser notre RPI dans les années à venir.

Il me reste à remercier les personnalités ici présentes sans oublier Monsieur Deflesselle, Président de la Communauté de Communes Bocage Hallue, son directeur, Monsieur Ronco, les Maires, le corps enseignant et les habitants venus nombreux inaugurer notre école.

Je n'oublie pas non plus les jeunes stagiaires de l'IME (Institut Médico Educatif) de Dury et leurs éducateurs qui, dans le cadre de leur projet éducatif ont effectué le ravalement du bâtiment bénévolement.

Avant d'en terminer, je tiens à féliciter au nom du Conseil Municipal, Gladys Viant, notre secrétaire, qui a suivi le dossier de bout en bout et Jean François Thillo, notre employé municipal qui s'est investi pleinement pendant toute la durée du chantier.

Daniel LELEU, Maire de Vaux en Amiénois



Une caravane de 'Méharis' à Vaux ...

Le 28 août 2011



Voilà ! La 4^{ème} balade dans la Somme, c'est fini !

Cette année l'accueil s'est fait à Vaux en Amiénois, car Mr le Maire Daniel Leleu roule en Méhari avec nous ! les 27 Méhari, les 2 Tangara, une 2cv et une jp4 sont toutes arrivées à partir de 9H30 sur la place du village sous les nuages et un soleil timide ! Un bon café, croissant et tout le monde a démarré sa petite auto préférée, direction Breilly par les petites routes de campagne et des chemins très appréciés. Pause pique-nique aux étangs de Breilly, où le soleil est venu nous réchauffer un peu, une partie des équipages a ouvert les bâches de leur gros jouet ! et nous sommes repartis vers la vallée de la Somme coté ouest par les petits chemins avec un peu de boue et les petites routes, une averse nous a stoppés un peu avant Long ! y'en a qui ont été mouillés !!! Pause et visite pour certains de la centrale hydro-électrique de Long, ensuite nous sommes rentrés toujours par les petites routes et petits villages de la Somme. Arrivée à Vaux en Amiénois, à la salle des Fêtes où le verre de l'amitié et un goûter ont été servis et une grosse tombola a été tirée grâce à l'aide de Mr Marques du 2cv Méhari Club Cassis avec des supers lots à gagner dont une ligne d'échappement inox, allumage électronique, embrayage, volant et divers cadeaux spéciaux Méhari que je remercie !

Je remercie tous les participants, venus de la Région Parisienne, du Nord, du Pas de Calais, et de la Somme !

Je remercie aussi Mr le Maire de Vaux en Amiénois pour son aide, et aussi Claudine et Roland pour le coup de main !!!

Je vous donne RDV le dernier dimanche d'août 2012 pour la 5^{ème} édition et fêter les 20 ans du Méhari Club de France ensemble

Jérôme Dupont , responsable de l'antenne régionale du Méhari Club de France





Maître d'ouvrage :
Commune de Vaux-en-Amiénois

Maîtrise d'œuvre :
**Agence Odile Guerrier, architectes-
paysagistes**

- Mission de conception et de maîtrise d'œuvre
- Montant global de l'opération : 267 000 €
- Surface du projet : 4 500 m²
- Lieu de la construction : Vaux-en-Amiénois
- Conception : 2006 - 2007
- Achèvement : juin 2007

Aménagement de la place de l'église et de ses abords Vaux-en-Amiénois

Réécrire l'histoire du lieu

Techniques et matériaux

Le parvis minéral de l'église :

Le parvis de l'église est matérialisé par un seuil en pavés de grès régional. Dans la continuité de ce parvis, un muret de briques vient marquer l'ancien cimetière. Le jardinet au pied de l'église, planté de quelques beaux arbres et arbustes, s'anime lorsque la petite "mare" se remplit des eaux de toiture et permet leur tamponnement.

La place en herbe :

Un large espace engazonné offrant une vue sur l'église est renforcé par un mélange terre-pierre afin de le rendre plus compact pour accueillir occasionnellement des véhicules.

La grande noue :

A l'emplacement de l'ancienne mare, l'actuelle pelouse est transformée en partie en large noue plantée. Ce principe consiste à privilégier le plus possible l'infiltration des eaux sur le site par une succession de noues. Cette méthode a l'avantage d'être plus économique (sans gros travaux de terrassement), plus durable (risque de colmatage réduit) et aussi l'occasion de pérenniser et d'enrichir une simple pelouse en un écosystème de prairie humide avec tout son cortège végétal (iris, typhas, carex...). La mare retrouve en quelque sorte sa place et son rôle.

L'aménagement de l'impasse de l'église :

Prolongé par une haie champêtre taillée, le reste de l'impasse est alors traité en émulsion gravillonnée bicouche très neutre, délimitée par des zones engazonnées de part et d'autres.

Ce projet de requalification de centre bourg prend naissance avec les éléments déjà sur site, l'histoire, l'eau et les usagers.

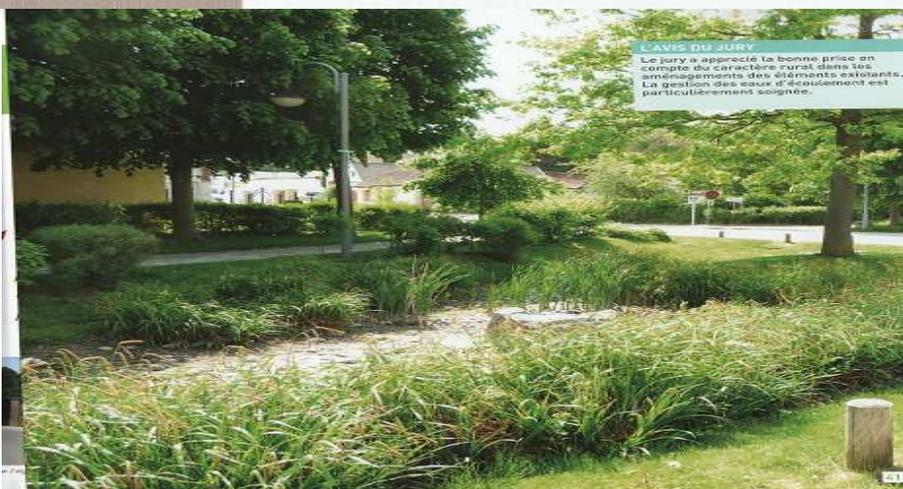
La commune de Vaux en Amiénois souhaitait renouer des liens avec son passé tout en intégrant une meilleure gestion des eaux pluviales.

L'idée de ce projet est de recomposer un espace public cohérent et équilibré, répondant aux nouveaux usages, tout en s'appuyant sur les traces du patrimoine.

Dans ce sens, la mise en scène de l'église et de ses abords devient prioritaire par rapport au seul traitement des rues. Concrètement, la trace du mur de l'ancien cimetière ressurgit pour cloisonner les espaces, comme une charnière entre un parvis minéral du côté de l'église et la place en herbe. La mare retrouve son rôle et devient la pièce maîtresse du programme du traitement des eaux pluviales. De larges noues plantées alimentent la mare de façon alternative et pérenne.

Le projet d'aménagement de la place de l'église s'attache à respecter un certain équilibre entre les espaces en stabilisé, en enrobé et ceux enherbés. Le tracé de la voirie prend en considération le trafic quotidien des engins agricoles et des transports scolaires.

A cela viennent s'ajouter certains principes fondamentaux permettant notamment de rendre les lieux aux piétons et cyclistes, de proposer un mobilier et une palette végétale en harmonie avec l'esprit du lieu et enfin de privilégier, dans la mesure du possible les techniques d'assainissement alternatives.



L'AVIS DU JURY
Le jury a apprécié la bonne prise en compte du caractère rural dans les aménagements des éléments existants. La gestion des eaux d'écoulement est particulièrement soignée.



Odile GUERRIER
Architecte paysagiste

« Il y a trois grandes caractéristiques qui constituent le projet de Vaux. C'est un projet en cœur de village avec un vocabulaire spécifique minéral et végétal. Il comporte des traces et des usages à faire ressortir et à mettre en scène (mur de l'ancien cimetière, parvis de l'église...). Enfin, il présente une topographie de point bas, où toutes les eaux pluviales convergent (création de la mare). »



Daniel LELEU
Maire de Vaux en Amiénois

« Il s'agit de l'aménagement de la place de l'église et de ses abords. La place du village a été rénovée avec l'aide de l'architecte paysagiste Odile Guerrier. C'est une belle réalisation alliant le minéral et le végétal. Nous avons créé une mare magnifique. C'est peut-être pour cela que nous avons été élus "Plus beau projet paysager de la Somme". Le recours à une paysagiste était adapté à notre projet. Nous avons dernièrement travaillé sur la rénovation de l'école de la commune avec un architecte. Nous préférons faire appel à des spécialistes pour nous accompagner dans nos projets. »

Renouer des liens avec son passé tout en intégrant une meilleure gestion des eaux pluviales.



Félicitations pour la jeunesse de Vaux-Frémont

Marie FALAMPIN : Reçue en 2ème année de médecine

Julie FALAMPIN / Reçue au BAC Mention Bien

Florent BORDERIOUX : Reçu au BAC Mention Bien

Bravo à tous !



Une école toute nouvelle, toute belle

Jour de fête samedi au village auquel toute la population avait été invitée. L'école qui comptera une deuxième classe a, en effet, subi une véritable cure de jouvence.



Toute la population du village, de quelque 440 habitants, avait été invitée à l'inauguration même si ce sont surtout les parents qui étaient présents ce jour-là.

À l'heure où l'on parle souvent, et parfois l'on lutte, contre des fermetures de classe dans le département, le regroupement pédagogique Vaux-en-Amiénois / Saint-Vaast-en-Chaussée est l'un des quatre dans la Somme qui verra s'ouvrir, à la rentrée prochaine, une nouvelle classe.

Et c'est à l'école de Vaux-sur-Somme, qui compte aujourd'hui 28 élèves dans une classe unique de niveau CE2-CM1-CM2, que sera ouverte cette nouvelle classe.

« L'an prochain, cette nouvelle classe accueillera les enfants de CE1-CE2 et la classe actuelle ceux de CM1-CM2 qui devraient, eux, être

25 », confie Pierre-Alain Lavilette, le directeur de l'école.

Un directeur heureux, outre de cette ouverture programmée à la rentrée prochaine, de la toute récente rénovation de l'école.

Une rénovation inaugurée officiellement samedi en présence de nombreuses personnalités : préfet, député, président du conseil général, etc. ; et à laquelle toute la population, de quelque 440 habitants, avait été invitée

Programmée bien avant l'annonce de l'ouverture d'une seconde classe, cette rénovation, dont le chantier a commencé, cet hiver, aura coûté, au total, 121 00€ hors



Pierre-Alain Lavilette, le directeur de l'école (à droite), explique au préfet et aux personnalités le fonctionnement du tout nouveau matériel informatique.

« Nos communes ont été réactives pour doter nos classes d'informatique. »

Daniel Leleu, maire.

ment des deux salles de classe désormais flambant neuves.

Si la future classe est toujours vide d'ameublement, celle qui existait déjà a été dotée d'équipements informatiques : tableau blanc interactif et ordinateurs portables.

« Nos deux communes se sont montrées très réactives quand l'Inspection d'Académie a proposé une subvention de 80% pour équiper nos classes et font que notre école est à la pointe du progrès », se félicitait Daniel Leleu, le maire qui ajoutait, en conclusion, avoir encore un projet pour l'école : l'aménagement d'un plateau sportif à l'arrière des salles de classe.

THIERRY GRIOIS

taxes, 34 241€ de subventions ayant été obtenues de l'État et autant du Département.

Elle aura consisté, notamment, en un ravalement extérieur, la façade présentant, aujourd'hui, une jolie couleur crème agrémentée de volets rouges et dans le réaménagement



Le Conseil municipal félicite :

Mlle Gladys VIANT, Adjoint administratif depuis septembre 1998

Mr Jean-François THILLOY, Adjoint technique depuis 1996

pour leur investissement et leur savoir-faire.



La commission « Espaces verts » ouvre ses portes



La commission « Espaces Verts élargie » s'est réunie le samedi 7 mai 2011. Chacun est venu avec sa binette, sa bêche, son râteau et son courage pour désherber les entrées de village. Dans la joie et la bonne humeur les massifs de la rue du bout de Magnier, de la rue Ste Anne, de la rue de l'Épinette et de la route de St Vast ont été nettoyés, puis arrosés.

Quelques minutes de temps en temps suffisent à tous les riverains pour contribuer à embellir notre commune qui sera bientôt dotée d'un nouvel employé municipal dont le recrutement a été voté et est en cours.

Bon courage à tous et à toutes, nous sommes sur la bonne voie !



Vaux s'inspire des idées des ch'tis

ENGLOS

Le conseil municipal de Vaux-en-Amiénois est venu visiter le village et son fleurissement

Le week-end dernier, le conseil municipal du village de Vaux-en-Amiénois est venu visiter Englos : son fleurissement, ses aménagements sportifs, de loisirs, ses bâtiments municipaux. Cette visite a été organisée à l'initiative de Daniel Leleu, maire de ce petit village de la somme de 430 habitants situé à la périphérie d'Amiens, tout comme Englos est situé à la périphérie de Lille.

C'est en avril dernier qu'il était passé dans le Nord et avait eu « l'occasion de visiter ce petit village qui m'avait séduit » et il tenait à revenir avec ses conseillers.

C'est difficile pour un village de garder sa ruralité en étant situé si près d'une grande ville. C'est en quelque sorte sur ce thème, qu'Henri Leturgie, le maire et Jean-Louis Delaval son adjoint, ont accompagné les visiteurs dans les rues du village. Ils se sont dits « ébahis par les différents aménagements réalisés sur si peu de surface. On vient prendre des idées, voir comment on pourrait adapter certaines plantations chez nous ». La clairière aux enfants derrière la salle des fêtes, comme le précise Henri Leturgie,



Le thème de la visite : comment préserver la ruralité d'un village situé aussi près d'une grande ville.

c'était à l'origine un champ. Les jeux dataient d'environ 20 ans (il a été décidé d'installer un nouveau jeu pour un budget d'environ

25 000 €). Des plantations de tilleuls en espalier ont retenu également l'attention des visiteurs puisqu'une telle plantation

est prévue sur une route du village, située non loin de la mairie. Il faut préciser que la troisième fleur obtenue en 2010 par Englos est le fruit de nombreuses années de travail de toute une équipe, aidée de professionnels. La plupart des projets communaux ont été réalisés avec l'aide du CAUE du Nord, un cabinet conseil que le département met à la disposition des communes et d'un cabinet d'architecte paysagiste.

Henri Leturgie, précisa à ses invités que toutes les réalisations « faisaient partie d'un projet qui s'étale sur plusieurs dizaines d'années. L'idée était que la commune puisse acquérir les terrains jouxtant l'autoroute A25 et la salle Kalimera pour se protéger du bruit et créer un centre sportif, des aménagements attractifs comme les jeux pour enfants, les terrains de pétanques... » Les arbres à petits fruits groseilliers et cassis, ainsi que les pommiers situés non loin des terrains sportifs ont enfin beaucoup plus aux élus de Vaux.

La prochaine visite sera certainement celle d'Englois dans la Somme, afin de poursuivre cette expérience de partage. ■

ANNE-SOPHIE DENGLOS (CLP)



VAUX EN AMIENOIS *made in USA*

Par un 21 Juin 2011, 18 h30, au centre de notre petit village rural Picard de réputation calme et tranquille, nous avons été attirés par une musique « pas de chez nous !!! »

Pris par une certaine curiosité, nous nous sommes rendu sur la place du village... et qu'elle ne fut pas notre surprise de voir un « attroupement anormal de « Cow boys » !!! Plutôt de « Cow girls » mais sans leur cheval...(puisque'il y avait une très grande majorité de gente féminine...) qui dansaient ..., qui tapaient des mains ... tapaient des pieds ... sautillaient...virevoltaient... le tout sur des rythmes endiablés de musique du Far West américain...

En fin de compte ces « américaines et américains » étaient des gens bien de chez nous et pour cause... puisque c'est Alexandra qui habite un ranch, rue Ste Anne qui avait depuis 6 mois mobilisé tout ce beau monde pour donner un spectacle le jour de la fête de la musique.

Pari fou mais certes très réussi, à en voir le monde de spectateurs présents... il y avait au moins plus de 100 personnes qui ont su apprécier et applaudir le spectacle.

Et pour parfaire le tout, quelques artisans des ranchs voisins, spécialisés dans le domaine des métiers de bouche... et autres » se sont installés sur la place afin que chacune et chacun puissent faire ses « emplettes » et se concocter son diner champêtre sur le barbecue commun mis à leur disposition par Olivier.

Bonne ambiance, belle soirée où nous avons pu apprécier ces danses et musiques « Country » drivé par Alexandra qui en 6 mois a su mobiliser quasiment une troupe de 30 personnes et produire un spectacle de qualité

Bravo pour cette initiative qui sera certainement à renouveler...

...23 h sonnait à l'église de Vaux... la musique « country » retentissait toujours... le barbecue ne désemplassait pas...la buvette non plus !!!, les commerçants remballaient leur échoppe pour cause de rupture de stock... Nos « danseuses Country » ne dansaient plus... mais se reposaient de leurs efforts et se « sustentaient quelques peu ... le « Country » ça creuse...

...0h30 nous venions de nous coucher...plus un bruit ...



Il est calme notre village n'est ce pas ???

Alain CHANEL

14 juillet

437 habitants pour la commune de Vaux-en-amiénois, c'est ce que nous annonce le calendrier des postes que chacun possède dans l'un de ses placards et pourtant...pourtant.....c'est juste une vingtaine de personnes qui se retrouvent à chaque commémoration au monument aux morts pour écouter le discours "national" et se recueillir devant la plaque des disparus.

Le patriotisme manquerait-il donc à notre commune?.....vaste.....vaste réflexion.

Le pot de l'amitié qui suit ce temps de silence, offert dans la cour de la mairie amène un peu plus de monde. Les échanges se font, les langues se délient, le pastis et le martini aident à la bonne humeur.

Notre commune aimerait-elle boire un petit coup?...hum!!!.....vaste.....vaste question

Puis, comme chaque année, les festivités commencent. Après la sangria, une belle et gigantesque paëlla de plus d'un mètre de diamètre a réuni une bonne cinquantaine de personnes, heureuses de partager ce moment de sympathie et d'amitié;

Nous voulions cette année quitter le sempiternel cochon de lait pour aller au delà de notre village, passer les frontières, s'ouvrir à d'autres cultures, d'autres recettes.....mais c'est resté sans succès. Tant pis !!! Est-ce que dans notre village, nous refusons un petit peu l'exotisme?.....vaste.....vaste débat.....

Quant aux enfants, une fois encore, ils se sont bien "défoulés" dans ce grand terrain où différents jeux les attendaient.

Moins de monde cette année pour ce traditionnel 14 juillet dommage! Mais il faut rester optimiste puisqu'à défaut de quantité, nous avons la qualité.....

A revoir.....vaste.....vaste projet....

Joëlle





La bienvenue à un nouvel artisan dans notre commune

A

Depuis mai, la société **BTPM**, dirigée par monsieur **Bruno BOUFFLET** est installée à Frémont.

Cette entreprise évolue dans le bâtiment et assure les travaux de :

C

- Bâtiment ;
- Terrassement, assainissement ;
- Pavage et enrobé ;
- Maçonnerie, aménagement de pavillons.

t

Vous pouvez joindre monsieur B. Boufflet au 06 17 22 82 20
ou par mail : BTPM-ENVIRONNEMENT@orange.fr

i

FETE DE LA MUSIQUE
21 JUIN 2011

Un marché à Vaux avec des produits artisanaux

v

Recette et ingrédients

Idées ;

Envie ;

Un peu de temps.

Mélangez tous ces ingrédients avec attentions et délicatesse et vous obtiendrez une délicieuse soirée.

i

Nous avons été surpris du succès de cette fête de la Musique.

Chacun a pris plaisir à faire ses petites courses, griller sa viande autour des barbecues et déguster sur les tables mises à disposition sur la place du Village.

Pour clôturer tout ça un troupeau de Cow-boys (principalement constitué d'habitants de Vaux) nous ont présenté quelques pas de country.

t

é

Nous tenons mon Mari et Moi à remercier tous les artisans qui ont participé avec la qualité de leurs produits, nos Cow-boys qui bénévolement ont donné de leur temps pour animer et rendre cette soirée inoubliable mais aussi à toutes les personnes qui se sont joint à nous pour l'organisation.

s

Je terminerai avec ces quelques mots :

« Tout est possible, il suffit juste de le vouloir »

Alex

Prochaine parution du tambour début décembre. Tous les articles, mais aussi les photos sont les bienvenues. Ils sont à déposer chez Alain Caussin: 1 rue du bout de Magnier ou par mail efpe@hotmail.com



Fête du Pain en images ... le 17 juillet 2011



120 personnes ont dégusté l'excellent repas et le pain fait maison lors de cette fête organisée par le Club des Val'Heureux sur la propriété de M. Daniel

Du pain fait maison au repas



le jeune Corentin est fort intéressé par le métier de boulanger.

Daniel Leleu, le maire de la commune, dispose chez lui d'un four à pain traditionnel vieux de deux siècles.

À l'occasion de la fête du pain, Michel Groult, 72 ans, résidant à Beaucamps-le-Vieux, boulanger à la retraite depuis 12 ans, est venu chez le maire pour fabriquer du pain.

« J'ai rencontré l'épouse du maire, Isabelle, institutrice à Villers-Bocage, qui venait avec de jeunes enfants, à la mairie d'Amiens, pour la fête du pain. On a discuté et à la suite à cette rencontre, un rendez-vous a été pris. C'est pour cela que je me retrouve ici aujourd'hui » explique Michel Groult.

À l'occasion de cette fête du pain, le club des Valheureux a organisé un repas autour d'un cochon grillé qui a regroupé 120 personnes dont 80 habitants du village qui ont dégusté l'excellent repas et le pain fait maison.

Musiques et danses étaient au programme avec l'accordéoniste de Saint-Léger-les-Domart, Serge Dorion.

Avant de reprendre la route, tous les convives sont repartis avec un pain préparé par Michel Groult qui était assisté par un jeune du village, Corentin, 10 ans, qui l'a observé avec beaucoup d'attention. car il est intéressé par ce métier.

Arrêt sur images



Le samedi 20 août vers 19h00 une vingtaine de montgolfières se sont élevées dans le ciel pour commémorer le 1er vol effectué par **Jules Verne** en 1873. Elles ne sont pas allées très loin et nous avons eu la chance de les voir atterrir à Vaux, dans les champs juste derrière chez nous. Beau spectacle qui a rassemblé quasiment la moitié du village !

Alain Caussin

Michael Reed



Des motards toujours plus nombreux. Un soleil radieux, une ambiance excellente. Encore une bien belle journée en moto à la découverte d'un magnifique patrimoine historique !

Alain CAUSSIN

Mai : Sortie moto à Pierrefonds





Comité

des fêtes

ASSEMBLEE GENERALE 2011

Chers Habitants et Habitantes de Vaux et Frémont,
Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs membres du Conseil Municipal,

Le Comité des Fêtes de Vaux en Amiénois - Frémont organise son Assemblée Générale annuelle et vous invite le

VENDREDI 14 OCTOBRE 2011 à 20H30

**En la salle de la Mairie de Vaux
(Salle des élections)**

Ordre du jour :

- Rapport moral ;
- Rapport financier ;
- Elections, renouvellement du bureau
- Questions diverses.

Nous comptons sur votre présence, la participation de chacun permet de maintenir les multiples manifestations existantes et de continuer à rythmer la vie de notre village.

Cordialement

Le Président
Alain CHANEL

PS : Les personnes voulant nous rejoindre au sein de l'organisation du Comité des Fêtes sont les bienvenues. Votre dynamisme et votre esprit d'initiative permettront de poursuivre l'animation du village qui nous est chère à tous.





**14 OCTOBRE 2011
ASSEMBLEE GENERALE 2011
COMITE DES FETES
DE
VAUX EN AMIENOIS
FREMONT**

Une assemblée générale est un moment important dans la vie d'une association.

C'est le moment où chacune et chacun d'entre vous est informé de tous les événements et éléments tant financiers que moraux qui ont marqué l'année qui vient de s'écouler.

C'est aussi l'occasion de pouvoir échanger avec vous sur les activités passées, en cours et à venir où tous les avis sont pris en compte.

Une assemblée générale, c'est aussi le moment d'élire les membres actifs qui composent le bureau.

C'est plus particulièrement sur ce sujet que je souhaitais attirer votre attention :

En effet, je tenais à vous signaler qu'à l'occasion de cette assemblée générale, je ne me représenterai pas au poste de président. Cela fait plus de 15 ans que j'anime ce comité des fêtes (accompagné des membres du bureau et du conseil d'administration) et ce en étroite collaboration avec le maire et le conseil municipal ; et je pense qu'il faille passer le « flambeau » à de nouveaux membres.

Ainsi, nous avons besoin, non seulement de votre présence pour élire, mais surtout de nouvelles personnes pour remplacer les membres « sortants » et voire compléter le bureau existant.

Il serait dommage que le Comité des fêtes pour lequel tous les membres se sont investis sans compter, ne puisse plus « vivre » faute de participants.

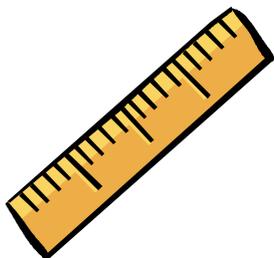
Le bureau actuel et moi-même comptons donc sur votre présence nombreuse le soir du 14 Octobre 2011 afin de manifester votre encouragement à la continuité de l'animation de notre village pour que perdure le dévouement actif qui caractérise l'esprit de notre comité.

Bien à vous

*Alain Chanel
Président du comité des fêtes*

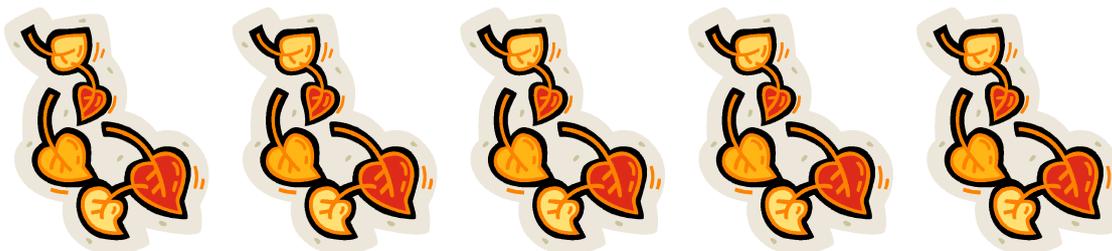


25



Septembre

Samedi 17 septembre Atelier Fleurs *ANNULE*
Vendredi 23 septembre Nettoyons la Nature ! *ANNULE*
Samedi 24 septembre Course cycliste
Dimanche 25 septembre Fête du Village et ses Manèges



Octobre

Dimanche 2 octobre Sortie Pédestre
Vendredi 14 octobre Assemblée Générale
Ouvert à Tous

suite du calendrier de vos activités.

Vos activités hebdomadaires :

Club de Gym, tous les jeudis (hors vacances scolaires), salle des fêtes de Vaux, 19h15.

Date de reprise : Jeudi 15 septembre.

Activités proposées dans la commune :

Les Marches du mardi, RDV devant l'église à 14h.





C'est la fête au village...

Samedi 24 septembre 2011

COURSES CYCLISTES

Organisées par le Comité des Fêtes

INSCRIPTIONS

A partir de 14 h 30 devant la Mairie

Participation : gratuit



Rendez-vous pour le départ à 15 h

1 tour pour les 4 et 6 ans (petit circuit)

2 tours pour les 7 à 8 (petit circuit)

3 tours pour les 9 à 12 ans (petit circuit)

2 tours pour les plus de 13 ans (grand circuit)



Dimanche 25 septembre 2011

Comme chaque année, vous pourrez retrouver pour le plaisir des petits et des grands les attractions foraines sur la place du village.

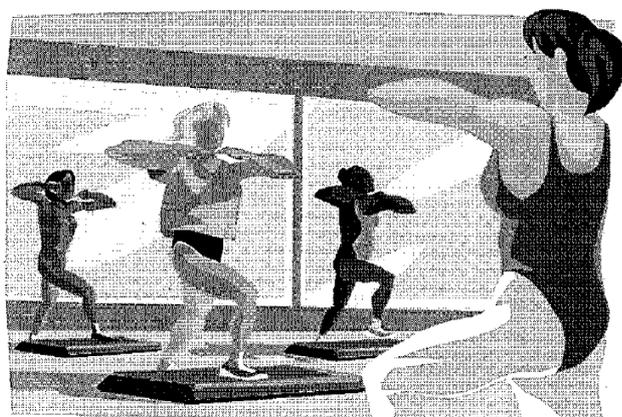
« Pour ne pas m'oublier, pensez à m'afficher en évidence chez vous »



Venez nous rejoindre au Club de Gymnastique de



Vaux-en-Amiénois & Frémont



Dans la salle des fêtes de Vaux, tous les jeudis de 19H15 à 20H15
du 15 septembre 2011 au 30 juin 2012

Pour des séances de gymnastique douce en musique :

- ☞ *échauffement en salle ou à l'extérieur selon le temps*
- ☞ *renforcement musculaire avec ou sans matériel*
 - ☞ *marche à l'extérieur en fonction du temps*
- ☞ *une grande nouveauté, le club s'est équipé de bâtons pour la marche nordique*
 - ☞ *relaxation ou danse*

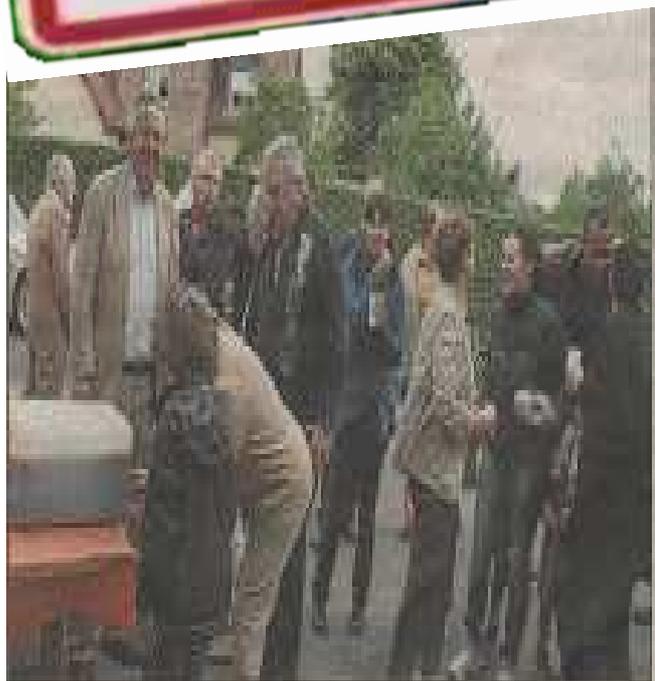
*Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Brigitte ACUNA,
Responsable du Club, au 03 22 51 99 84 (après 19 heures)*

NB : Merci de prévoir un certificat médical nécessaire à l'inscription



FRÉMONT

La page de FREMONT



Un repas amical dans la chapelle La petite commune de Frémont peut être fière de Gérard Vermet et de François Dandelaux, piliers maîtres de la Fête des voisins. Ils ont une nouvelle fois accueilli 74 personnes pour la manifestation, dont le président du conseil général Christian Manable venu leur rendre visite.

Le 12 juin nous nous sommes retrouvés pour la quatrième édition du repas du

Hameau.

Nous étions 74 avec un temps mitigé, mais un cochon toujours de qualité.

François et moi vous remercions de votre fidélité et de votre participation active dans l'originalité et le choix de la fabrication des entrées et desserts.

Grand merci à Pierre et Franck Brandicourt pour le prêt du matériel de cuisson et la fourniture du bois.

Merci à notre maire, Daniel Leleu et son épouse, ainsi qu'à madame la première adjointe pour leur présence chaleureuse. Sans oublier monsieur Christian Manable, Président du Conseil Général, toujours fidèle à notre manifestation, venu cette année avec des lots pour la tombola des enfants

Merci à tous
François, Gérard
« Et le Lapin »



Le hameau se retrouve pour la fête de la Musique Le petit village de Frémont qui compte quatre-vingt-dix habitants n'en finit pas de surprendre. Après le succès de la fête des Voisins il y a quelques semaines, les habitants ont remis ça chez Sylvie et Alain, deux riverains. Une vingtaine de personnes s'est ainsi réunie pour fêter la musique dans le jardin de ces derniers avant de prendre part au repas froid servi pour l'occasion.



Rentrée des classes lundi 5 septembre 2011

Les écoles du RPI vous accueillent à



Vaux en amiénois

Directeur : PA Lavillette
Tél : 03/22/39/10/42



et St Vast en Chaussée

Directrice : H Demercastel
Tél : 03/22/51/43/83

Un car de ramassage scolaire assure le transport des élèves accompagnés d'un adulte.

Cantine et garderie (7h30/18/30) tous les jours de classe à St Vast

ECOLE : RENTREE 2011-2012

Photos des deux classes à l'école de VAUX EN AMIENOIS après l'ouverture à la rentrée
D'une nouvelle classe.

La classe de CE1-CE2 : Professeur des écoles Melle Amandine DINGREVILLE : 22 élèves

La classe de CM1-CM2 : Professeur des écoles Mr Pierre-Alain LAVILLETTE, Directeur : 25 élèves

A SAINT VAST EN CHAUSSEE :

La classe de maternelles – petits – moyens : Professeur des écoles Mme Hélène DEMERCASTEL
Directrice : 20 élèves

La classe de grande section, CP : Professeur des écoles Mme Fanny PINSON : 14 élèves

Nous vous souhaitons à tous, enseignants et élèves une excellente année scolaire 2011-2012.





Lemaire

CONTRÔLE AUTOS

Notre Métier, Votre Sécurité

Amiens Sud Rue de Mercy 03 22 47 25 25	Amiens Rivery Rte d'Albert 03 22 92 80 00	Amiens Hotoie 1 Allée du Bicetre 03 22 71 00 22
--	---	---

Remise de 10% sur votre contrôle technique sur présentation du tambour

HECKMANN DEMENAGEMENT

Déménagements - Transports - Garde Meubles

9 rue d'en-Haut FREMONT
80 260 VAUX EN AMIENOIS
Z.A. Chemin du Grand Riez
80330 CAGNY

tél. fax : 03.22.39.26.02
portable : 06.08.34.47.15 / 06.08.99.13.74
email : ericheckmann@wanadoo.fr
www.heckmann-demenagement.com



Mr. JARDINAGE

FRENOY MOTOCULTURE

Marques présentes en magasin



MONSIEUR JARDINAGE
750 Route d'Abbeville
80000 AMIENS France
Tél. : 0322541934 - Fax : 0322541954
Email : frenoy-motoculture@wanadoo.fr Siret : 35034514600012

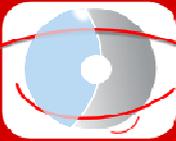
Agence de voyages

JET TOURS, SOLEIL ET NEIGE

Destinations dans le monde entier
Week-ends, Croisières, Séjours, Vols secs
Séminaires, Club du 3ème âge, Groupes

4, rue Allart 80000 Amiens
Tel : 03 22 91 26 06

6 Place Max Lejeune 80100 Abbeville
Tel : 03 22 19 13 44



Optique Bellegueulle

Votre opticien près de chez vous...

FLESSELLES
Ccial NETTO
03 22 91 19 34
flesselles@bellegueulle.net

Ouvert
du Mardi au Samedi
9H30 - 12H30
14H - 19H
Fermeture 18H le Samedi

BOISSONS AMIENOISES

S.A.R.L.

Bières — Eaux minérales — Vins

LIVRAISON A DOMICILE

TEL : 03 22 89 32 10

466 av 14 Juillet 1789 80000 AMIENS



Netto

HARD DISCOUNT ALIMENTAIRE*

RD 933 - 80260 FLESSELLES

Ouvert 7 jours/7
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h15 et de 14h30 à 19h30
Le vendredi et le samedi de 9h00 à 19h30
Le dimanche de 9h00 à 12h00

03 22 93 47 63

A F P

Installation de votre
CUISINE
SALLE DE BAIN
ou de votre PLACARD

Agencement FAVIOT Patrice
Vaux en Amiénois
Tel/Fax : 03.22.40.41.67
Mobile : 06.20.72.71.58

Merci de privilégier nos annonceurs chez qui le meilleur accueil vous sera réservé.